



Communauté métropolitaine
de Montréal

MAIL ROOM
SALLE DE COURIER
2014 NOV 25 A 11:35
NEB/ONE

Le 21 novembre 2014

1002, rue Sherbrooke Ouest
Bureau 2400
Montréal (Québec)
H3A 3L6

☎ 514-350-2550
☎ 514-350-2599

Monsieur Éric Prud'Homme
Directeur, Affaires publiques, Est du Canada
Enbridge
1155, rue Metcalfe, bureau 800
Montréal (Québec) H3B 0C1

Objet : Réponse à votre lettre du 14 novembre 2014 répondant à la lettre du président de la Communauté datée du 12 septembre 2014 envoyée à l'Office national de l'énergie et à la lettre du 18 septembre 2014 envoyée à Enbridge

Monsieur,

La présente vise à vous faire part de nos commentaires concernant votre lettre du 14 novembre 2014, laquelle répondait aux lettres que le président de la Communauté métropolitaine de Montréal adressait à l'Office national de l'énergie (ONÉ), le 12 septembre 2014, et à Enbridge, le 18 septembre 2014.

J'aimerais d'abord vous remercier pour les éléments de réponse dont vous nous faites part, notamment en ce qui concerne la nature des produits transportés et les caractéristiques de certains tronçons d'oléoduc franchissant un cours d'eau, ainsi que pour les renseignements supplémentaires à propos de votre méthodologie de positionnement des vannes de la canalisation 9 que vous avez également remis à l'ONÉ en réponse à sa lettre du 6 octobre concernant la condition 16.

Toutefois, certaines questions que nous vous adressions concernant la condition 18 (franchissement des cours d'eau) et la condition 20 (plans de mesure d'urgence) restent toujours sans réponse ou nous semblent incomplètes. Également, certaines questions qui ont été soumises par l'ONÉ au sujet de la condition 16, portant sur les vannes, nous semblent exiger des réponses plus précises.

... /2



Communauté métropolitaine
de Montréal

Monsieur Éric Prud'Homme
Le 21 novembre 2014 – page 2

Ainsi, en ce qui concerne la condition 18 portant sur le franchissement des cours d'eau :

- Vous ne fournissez aucune nouvelle donnée en ce qui a trait aux caractéristiques des cours d'eau traversés. Il s'agissait également d'une demande de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles (CAPERN) de l'Assemblée nationale du Québec. Nous comprenons que votre compagnie s'engage uniquement à fournir ultérieurement ces données, notamment lors de la mise à jour du plan de franchissement des cours d'eau, soit dans les 12 mois suivant la mise en service de l'oléoduc.
- Vous ne fournissez aucune nouvelle donnée en ce qui a trait aux mesures à mettre en œuvre pour agir en cas d'incident pouvant avoir lieu dans un franchissement de cours d'eau.
- Vous ne fournissez aucune nouvelle donnée en ce qui a trait à la cartographie des zones sensibles, aux plans stratégiques d'intervention et à la modélisation des déversements. À cet égard, la Communauté demande de rendre publiques les études réalisées en ce qui a trait à la dispersion des produits en cas d'incident ainsi que les cartes des zones sujettes à de graves conséquences. Or, au lieu de nous fournir les études, les données et les cartes, votre compagnie demande maintenant de signer un accord de confidentialité avant de les fournir au comité de vigilance.

En ce qui concerne la condition 20 portant sur le plan de mesures d'urgence :

- Vous ne fournissez aucune réponse précise aux 12 pages de questions envoyées le 15 juillet et le 18 septembre.

Dans sa lettre transmise le 6 octobre dernier, l'ONÉ soulignait que des vannes doivent notamment être installées de part et d'autre d'un franchissement de cours d'eau important et précisait la définition du terme « franchissement de cours d'eau important ». Dans sa lettre, l'ONÉ constate que seulement 6 des 104 franchissements de cours d'eau importants énumérés par votre compagnie semblent avoir des vannes installées à moins de 1 km de part et d'autre d'un cours d'eau. Dans la plupart des cas, les vannes semblent être installées à plus de 10 km.

Les précisions que vous apportez aux remarques de l'ONÉ nous semblent incomplètes. Ainsi :

- Vous expliquez uniquement la méthode utilisée pour positionner les vannes et vous concluez, dans une lettre adressée à l'ONÉ le 23 octobre dernier, qu'aucune nouvelle vanne n'est requise.
- Vous mentionnez que l'article 4.4.8 de la norme CSA Z662-11 ne fait aucune mention de la distance entre les franchissements de cours d'eau importants et le positionnement des vannes ainsi que le type de vannes devant être installées le long d'un oléoduc.

... /3



Communauté métropolitaine
de Montréal

Monsieur Éric Prud'Homme
Le 21 novembre 2014 – page 3

- Vous affirmez avoir ajouté 17 nouvelles vannes, ce qui aurait réduit le volume moyen maximal entre deux vannes à 900 m^3 , soit 900 000 litres (en tout, 62 vannes contrôlées à distance pour 821 km, soit une moyenne de 13 km entre chaque vanne).
- Selon vous, en cas d'incident, la pire hypothèse de déversement avant la fermeture des vannes serait actuellement de 480 m^3 , soit 480 000 litres, lorsqu'on applique l'hypothèse du 13 minutes entre la détection de la fuite et la fermeture de la vanne.
- Or, il s'agit uniquement d'une moyenne et aucune précision n'est donnée en ce qui a trait à des cas précis faisant référence à des cours d'eau importants.
- De plus, aucune précision n'est donnée en ce qui a trait à la distance des vannes (amont et aval) pour chacun des cours d'eau considérés.

En espérant que vous serez en mesure de répondre de façon satisfaisante aux questions qui restent en suspens, veuillez recevoir, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Michel Rochefort
Coordonnateur de l'aménagement

c.c. M. Peter Watson, président, Office national de l'énergie
Mme Sheri Young, secrétaire, Office national de l'énergie



Communauté métropolitaine
de Montréal

Télécopie

1002, rue Sherbrooke Ouest
Bureau 2400
Montréal (Québec)
H3A 3L6
Tél. 514-350-2550
Fax 514-350-2599

Destinataire :
Fax : 1-877-288-8803

Expéditeur : Anne Fournier

Nombre total de pages
incluant celle-ci : 4

Date : 25 novembre 2014

Att. : La secrétaire de l'Office
Office national de l'énergie

Bonjour,

Voici une correspondance à déposer sur le site de l'ONÉ.

Bien à vous,

Anne Fournier, Secrétaire
Communauté Métropolitaine de Montréal
Service de l'Aménagement du territoire métropolitain
Tel: 514-350-2564
anne.fournier@cmm.qc.ca